

cet après-midi. A cet égard, le député était à son mieux. Nous l'avons vu dans toute sa splendeur.

Voyons un peu ce qu'il y a au fond de ces critiques. On nous dit que la formule proposée dans le présent bill est discriminatoire, qu'elle cherche à favoriser les provinces dont le gouvernement est conservateur, et à traiter moins favorablement les provinces gouvernées par un autre parti politique. Cette déclaration n'est tout simplement pas vraie. Nous avons ici une formule qui s'applique à toutes les provinces. Nous ne l'avons pas truquée. Nous n'avons pas élaboré une formule pour certaines provinces et une autre formule pour les autres. Le présent bill propose une seule formule pour toutes les provinces.

Je n'ai qu'une réserve à faire au sujet du favoritisme. Cette réserve, c'est que le bill favorise quatre provinces et ce sont les quatre provinces de l'Atlantique. Il les favorise et nous le reconnaissons. Cette mesure les favorise comme aucune mesure financière n'a jamais favorisé une province dans l'histoire de notre pays. Si l'on nous accuse de favoritisme à cet égard, nous plaidons coupables et nous nous en remettons au jugement de la Chambre.

Il s'agit bel et bien d'une mesure conservatrice. On n'avait jamais entendu parler de subventions de redressement pour les provinces de l'Atlantique avant que le gouvernement actuel arrive au pouvoir. Cet après-midi nous avons entendu le député d'Essex-Est (M. Martin), ainsi que le député de Laurier (M. Chevrier). Hier, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) nous a servi un très long discours. Ces députés faisaient tous partie de l'ancien gouvernement. D'après leur formule, celle de 1956 qui est entrée en vigueur en avril 1957, 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers allaient aux provinces. Voilà les hommes du 10 p. 100. Regardez-les, ils sentent le 10 p. 100 à une lieue.

L'hon. M. Martin: Regardez notre ministre des Finances à 3 p. 100.

L'hon. M. Fleming: A cette époque, ils ne songeaient pas à accorder de subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique. Mais le gouvernement actuel n'a pas tardé à les instituer, à accorder aux provinces atlantiques la plus grande considération d'ordre fiscal qu'elles aient jamais reçue. On n'a jamais rien vu de tel dans l'histoire du Canada.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons agi rapidement pour augmenter de 10 à 13 p. 100 la part des provinces du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les tenants du 10 p. 100, les honorables

[L'hon. M. Fleming.]

vis-à-vis, n'ont pas pensé à cela, et n'en ont pas parlé du tout dans leurs observations aujourd'hui au sujet du respect des promesses.

En 1957, lorsque les électeurs ont examiné les états de service de l'ancien gouvernement et le programme que leur offrait l'actuel premier ministre, les gens ont fait leur choix et les honorables vis-à-vis savent très bien, notwithstanding leurs observations creuses d'aujourd'hui, que la promesse que l'actuel premier ministre a faite avant les élections de 1957 a été remplie à peine quelques mois plus tard. Ce n'est pas tout ce que le gouvernement a fait pour venir en aide aux provinces. Il a eu pour règle d'augmenter graduellement les montants retirés du Trésor fédéral à l'intention des provinces, sous la forme de subventions conditionnelles ou non conditionnelles, à un rythme que ces messieurs de 10 p. 100 en face n'auraient jamais pu imaginer. L'étiquette de 10 p. 100 est solidement fixée sur eux et le restera. Même s'ils tentent de se poser en défenseurs des provinces devant l'électorat canadien, les électeurs du Canada sont assez intelligents pour ne pas se laisser duper. Voilà pour l'allégation de favoritisme.

On se souviendra que de ces quatre provinces de l'Atlantique, deux ont des gouvernements conservateurs et que les deux autres ont des gouvernements libéraux. Il est bien manifeste que le gouvernement n'a pas essayé de faire des distinctions de parti en fournissant cette aide très accrue que prévoit la présente mesure, non plus qu'il s'est laissé influencer par des considérations de parti en augmentant sensiblement l'aide accordée aux provinces depuis 1957.

Une voix: Voilà un discours qui ne vaut pas cher.

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement actuel n'a jamais envisagé la situation d'une façon mesquine. C'est un qualificatif qui s'applique uniquement aux honorables vis-à-vis.

L'hon. M. Martin: Je croyais que c'était l'étiquette de 10 p. 100.

L'hon. M. Fleming: Comme on pouvait s'y attendre, le député de Laurier nous a dit cet après-midi, qu'il n'y a aucune amélioration. Il a déclaré que la province de Québec ne reçoit pas assez d'argent.

L'hon. M. Chevrier: Quelle amélioration y a-t-il?

L'hon. M. Fleming: Le premier ministre de la province de Québec faisait partie du gouvernement qui était au pouvoir en 1956-1957. A l'époque, il semblait croire que la province en avait assez de 10 p. 100 des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, non pas 13 p. 100 comme elle en reçoit depuis 1958, non pas 16 p. 100 comme